

## TE38

### COMITE SYNDICAL du 11 décembre 2023

#### DÉLIBÉRATION N° 2023-143

---

#### Comptes rendus d'activité du concessionnaire GRDF pour l'année 2022

---

Le lundi 11 décembre 2023, à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Côte Saint André, sous la présidence de Monsieur Bertrand LACHAT, en présence de :

- 107 délégués représentant les communes adhérentes au Collège 1 représentant 107 voix  
Avaient donné pouvoir 9 délégués de communes représentant 9 voix
- 1 délégué de la Métropole représentant 1 voix  
Avaient donné pouvoir 0 délégué de la Métropole représentant 0 voix
- 0 délégué des communes adhérentes au Collège 2 représentant 0 voix  
Avaient donné pouvoir 0 délégué de communes représentant 0 voix
- 2 délégués des communes adhérentes au Collège 3 représentant 2 voix  
Avaient donné pouvoir 0 délégué de communes représentant 0 voix

Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 9 octobre 2023 ;

En application de l'article L3131-5 du code de la commande publique, le comité syndical de TE38 doit prendre acte des comptes rendus annuels du concessionnaire de la distribution publique de gaz GRDF.

TE38 informe les membres du comité syndical que le concessionnaire GRDF a remis les rapports d'activité du contrat historique regroupé et de la délégation de service public de TENCIN sous format numérique le 2 juin permettant à l'autorité concédante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Les comptes rendus d'activité du concessionnaire sont disponibles sur le site de TE38 : [Comptes-rendus d'activités des concessionnaires - Territoire d'énergie Isère \(te38.fr\)](https://www.te38.fr). Ils ont fait l'objet d'une présentation devant les membres du bureau le 9 octobre 2023.

Ce document est conforme aux articles D.2224-48 et suivants du code général des collectivités territoriales. Il comprend une analyse de la qualité de service, une description des réseaux publics de distribution de gaz et un compte d'exploitation.

Il est à noter que les analyses sur le contenu du compte-rendu annuel d'activité et les améliorations souhaitées seront intégrées au rapport de contrôle 2022 qui sera publié au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Toutefois, TE38 souhaite rappeler les réserves émises les années précédentes quant aux présentations des comptes d'exploitation de la concession historique et la DSP de Tencin selon une vision tarifaire qui prend en compte la rémunération des capitaux et ne permet pas de présenter une version comptable du compte d'exploitation comprenant les dotations aux amortissements et provisions. TE38 déplore également la disparition de la notion de biens concédés dans la présentation du patrimoine des concessions qui fait disparaître la notion de lien contractuel entre GRDF et TE38.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité : 107 voix Pour (Collège 1 hors

Métropole)

## DÉCIDENT

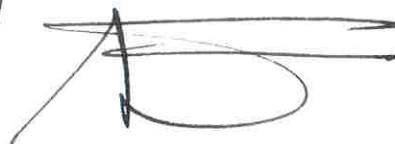
- De prendre acte de la fourniture des comptes rendus annuels d'activité de GRDF.



Fait et délibéré en séance

**Le Président**

**M. Bertrand LCHAT**



*Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)*